

LA PORNOGRAPHIE : ENTRE ENJEUX SOCIOLOGIQUES ET DESTRUCTION DU CORPS DES FEMMES

La pornographie est la représentation explicite d'actes sexuels sous la forme d'images, de vidéos, de textes ou d'autres supports. Ces représentations visent à provoquer une excitation sexuelle. Sa définition varie selon les contextes culturels, juridiques et moraux.

L'industrie pornographique repose sur l'exploitation et la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes. Ainsi, elle transforme ce domaine en un business mondial. Certes, certaines femmes considèrent cette industrie comme une forme d'expression ou un choix professionnel. Cependant, d'autres dénoncent les abus, les violences et les inégalités qui y règnent. Cet article explore les différentes facettes de cette industrie et son impact sur les femmes.

1. Une exploitation commerciale avant tout

Le Sénat a publié un rapport sur le sujet. Selon ce dernier, l'industrie pornographique repose davantage sur un modèle économique lucratif que sur une simple question de sexualité. L'argent prime sur toute autre considération. Par conséquent, cela rend les conditions de travail des actrices particulièrement précaires et exposées aux [violences](#).

2. Un héritage patriarcal pesant sur la sexualité

Le [patriarcat](#) a toujours façonné la sexualité. On l'observe en particulier pour la sexualité des femmes. Ainsi, il en allait de même avant 1960. Même lorsqu'une femme exprimait une pensée jugée libre, il était nécessaire de s'interroger sur la part de conditionnement sociétal qu'elle subissait. Pour les féministes radicales, l'idéal d'un rapport sexuel égalitaire semblait inconcevable. En effet, elles percevaient la sexualité comme un outil de [domination masculine](#).

3. Un constat alarmant : violences et abus

De nombreux rapports et témoignages révèlent les violences subies par les femmes dans l'industrie pornographique. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes souligne que ce secteur est marqué par des pratiques illégales et des violences systémiques, souvent banalisées. Laure Beccau est procureure de la République en France. Selon elle, 90 % des contenus pornographiques incluent des violences physiques, sexuelles ou verbales non simulées envers les femmes.

Ces vidéos véhiculent donc des stéréotypes sexistes et racistes. Ainsi, elles contribuent à leur déshumanisation et à la normalisation de comportements violents. La pornographie entretient une [culture du viol](#). De plus, elle promeut des pratiques dégradantes. Sans oublier qu'elle véhicule des idéologies [sexistes](#) et [racistes](#). En outre, certains contenus relèvent même de la définition juridique d'actes de torture et de barbarie.

Par conséquent, des collectifs féministes comparent l'industrie pornographique aux réseaux de [traite des êtres humains](#). Et ils dénoncent l'impunité des « pornocriminels ».

4. L'impact psychologique et social

On l'a vu, les actrices subissent de nombreuses violences. Au-delà de celles-ci, la pornographie influence négativement la perception des femmes dans la société. Gail Dines a rédigé un ouvrage intitulé Pornland. Dans celui-ci, elle démontre comment cette industrie contribue à la déshumanisation des femmes et à la normalisation d'attentes sexuelles sexistes. Ainsi, elle limite leur autonomie et leur expression dans les rapports intimes.

5. Des tentatives de réformes et un cadre juridique

Les plateformes de pornographie font face à des critiques croissantes et à des scandales. Dès lors, certaines plateformes tentent d'instaurer des mesures de régulation et de protection des actrices. Toutefois, ces efforts restent limités. Et ils peinent à enrayer les violences systémiques. Le cadre juridique joue un rôle central dans la lutte contre ces dérives.

La Convention de Budapest de 2001 sur la cybercriminalité, ratifiée par de nombreux États, vise à combattre les infractions en ligne, notamment la diffusion de contenus pornographiques non consentis.

De plus, la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe reconnaît la pornographie forcée comme une forme de violence à l'égard des femmes. Et elle invite les États à adopter des mesures pour la prévenir et la sanctionner.

La Convention de Lanzarote protège les mineur.e.s contre l'exploitation sexuelle en ligne, tandis que la Convention de Palerme lutte contre la traite des êtres humains, y compris dans l'industrie pornographique.

Enfin, la Convention de Poderma, bien que moins connue, met l'accent sur la protection des victimes et l'amélioration des mécanismes judiciaires contre l'exploitation sexuelle.

6. Le porno peut-il être féministe ?

Si la pornographie mainstream est largement critiquée pour ses effets néfastes sur les femmes, certaines féministes œuvrent à une alternative : le porno féministe. Ce courant cherche à proposer des représentations positives de la sexualité féminine en garantissant le consentement total des participantes et en valorisant leur plaisir.

La réalisatrice Erica Lust est une figure emblématique de ce mouvement. Selon elle, la pornographie classique repose sur le male gaze (regard masculin). Ce dernier est un concept théorisé par Laura Mulvey. Il désigne le fait de représenter les femmes uniquement comme des objets de désir façonnés par les hommes. En réponse, Erica Lust développe un porno féministe où la mise en scène est pensée par et pour les femmes. Son équipe se compose à 85 % de femmes. Cela permet une vision plus égalitaire de la sexualité.

7. Des témoignages d'acteurs et actrices porno

Younthe Iml, acteur pornographique, souligne que l'industrie est trop centrée sur la jouissance masculine. Il plaide pour une diversification des contenus. De plus, il affirme que « les hommes aussi veulent plus que du tac-tac-tac » et que la vision binaire de la sexualité est dépassée. Maria Riot, travailleuse du sexe et militante, partage cette réflexion. Elle estime que le porno peut intégrer des

perspectives plus complexes et alternatives. À ses débuts, elle qualifiait son travail de « porno féministe ». Mais elle a rapidement été confrontée à des dilemmes éthiques.

« Ce que je considérais comme éthique ne l'était pas forcément pour d'autres. »

8. Le consentement existe-t-il vraiment dans cette industrie ?

Pour les féministes et les professionnel.le.s de l'industrie, le consentement reste un élément fondamental. Et il doit être assuré à chaque étape : avant, pendant et après le tournage. Mais cela semble plus facile à dire qu'à faire. Car la pornographie mainstream est une industrie conçue majoritairement par et pour les hommes. Les contenus produits reflètent souvent des rapports de pouvoir inégalitaires, où on représente les femmes de manière dégradante et violente. Or, cette brutalité croissante interroge sur la réalité du consentement des actrices et sur leur liberté de choix en intégrant ce milieu.

Selon le témoignage d'une ancienne travailleuse du sexe travaillant pour le milieu de la pornographie :

« Une fois le contrat signé et rendue sur le plateau de tournage, c'est autre chose. Je n'avais aucun problème à faire un *gang bang* avec les gars, mais ce n'était pas assez. L'équipe essayait souvent de me ramener à ce que je ne voulais pas faire et ça me rendait mal à l'aise. »

Un cadre juridique doit être imposé, même s'il en existe déjà un. Pourquoi ne pas faire appel à une personne ayant des connaissances en droit afin de rappeler les différents cadres juridiques en vigueur ?

9. En conclusion

L'industrie pornographique demeure un espace marqué par d'importantes inégalités et des violences à l'égard des femmes. Bien que certaines initiatives tentent d'apporter des changements positifs, la structure même de cette industrie repose sur des dynamiques de pouvoir oppressives. Le débat sur l'existence d'un porno féministe persiste. Mais une chose est certaine : sans une

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney

Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur

Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be

Compte : BE50 7320 4704 1718

Mail : info@femmesdedroit.be



refonte profonde du modèle économique et des représentations, les violences et les discriminations continueront à façonner cette industrie.

Marie Diouf

10. Pour aller plus loin

L'évolution du numérique et des nouvelles technologies transforme profondément l'industrie pornographique. L'accessibilité immédiate des contenus pour adultes, facilitée par les plateformes en ligne et les réseaux sociaux, soulève des questions majeures quant à la protection des individus, en particulier des jeunes publics. L'intelligence artificielle et la réalité virtuelle modifient également les formes de consommation et de production, rendant encore plus difficile la distinction entre fantasme et réalité. À l'ère du deepfake et de la monétisation massive des données personnelles, la question du contrôle et de la régulation du contenu devient un enjeu central. Si le numérique offre des opportunités pour diversifier les représentations et permettre l'émergence de contenus plus éthiques, il renforce aussi les risques liés à l'exploitation et à la diffusion non consentie d'images intimes. L'avenir de la pornographie dépendra donc de la capacité des sociétés à encadrer ces évolutions technologiques et à en limiter les dérives.

Le présent article a été rédigé avec le soutien de :

Safe.Brussels



La Région wallonne



L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec le soutien financier de :
Financierd ondersteuning door:



Institut pour l'égalité
des femmes et des hommes
Instituut voor de gelijkheid
van vrouwen en mannen



Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney

Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur

Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be

Compte : BE50 7320 4704 1718

Mail : info@femmesdedroit.be

